

## Décision relative à une demande de modification du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification de modification du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **TALENTA PRO***

*de la société*                    **EUROFYTO SA**

*enregistrée sous le*            **n°2020-2753**

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 21 juin 2021,*

La modification du permis de commerce parallèle **est accordée** (ajout d'emballages concernant le produit ATLANTIS PRO, n° 13700, importé d'Italie) pour le produit phytopharmaceutique désigné ci-après, avec les nouveaux emballages décrits en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

### Avertissement :

Il est de la responsabilité de maintenir les informations indiquées sur l'étiquette en conformité avec celles du produit identique autorisé en France.

### Informations générales sur le produit

Nom du produit	TALENTA PRO	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	EUROFYTO SA Industriestraat 2 8920 LANGERMARK Belgique	
Formulation	Suspension concentrée (SC)	
Contenant	2 g/L - iodosulfuron-méthyl-sodium 10 g/L - mésosulfuron-méthyl	
Produit identique autorisé en France	Nom commercial	ATLANTIS PRO
	N° AMM	2140257
Numéro d'intrant	671-2016.01	
Numéro de permis	2160830	
Fonction	Herbicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle du permis de commerce parallèle du produit.

A Maisons-Alfort, le **09 JUIL. 2021**

Pour le directeur général et par délégation  
La directrice des autorisations  
de mise sur le marché

  
Marie-Christine de GUENIN

## ANNEXE : Nouveaux emballages acceptés

<b>Vente et distribution</b>	
Le titulaire du permis peut mettre sur le marché le produit en provenance d'Italie dans les nouveaux emballages suivants :	
<b>Emballage</b>	<b>Contenance</b>
Bidons en polyéthylène haute densité / polyamide	4,5 L
Bouteilles en polyéthylène haute densité / polyamide	1,2 L ; 1,5 L